

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 225

Artikel: Les minorités politiques et les femmes

Autor: Delachaux, V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258665>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les minorités politiques et les femmes

Une réunion féminine d'un caractère tout spécial vient d'avoir lieu à Bucarest à la suite d'un appel fraternel et chaleureux lancé par la princesse Cantacuzène au nom du Conseil International des femmes et du Conseil National des femmes roumaines. Il s'agissait d'étudier entre Roumaines d'une part et femmes appartenant aux minorités politiques nouvellement adjointes au pays roumain d'autre part, la possibilité d'une détente des esprits.

A cette réunion ont participé 80 déléguées représentant 600 associations féminines minoritaires de la Bukovine, du Banat et de la Transylvanie, qui toutes ont fait preuve de beaucoup de bienveillance, de bonne volonté et de désir d'entente.

Les associations féminines minoritaires, — allemandes, saxonnes, magyares, ukrainiennes, catholiques, protestantes, orthodoxes ou israélites, soit philanthropiques, soit sociales, s'occupant de protection de la mère, de l'enfant, de la jeune fille, d'éducation ou de lutte contre la tuberculose, — ont exposé là leurs doléances et leurs vœux. Elles sont écrasées de taxes et d'impôts, ennuyées par des formalités administratives. Elles ne reçoivent aucune subvention de l'Etat, ou bien les subventions leur ont été supprimées depuis 1923; il leur faut payer une taxe sur le produit des fêtes de bienfaisance, et il est interdit de quêter dans les rues. Les sociétés qui possédaient des biens, des fermes, par exemple, et qui vivaient de leur produit, ont vu tarir cette source de revenus, car la réforme agraire a fait réquisitionner leurs propriétés par le gouvernement. On se plaint que dans l'exécution de cette réforme agraire, les établissements dirigés par les prêtres roumains aient été avantagés au détriment des établissements catholiques allemands. La question de la langue officielle, de la langue enseignée et parlée à l'école, est une question extrêmement brûlante, le roumain étant aujourd'hui la seule langue de toutes les écoles du pays. On déplore que les petits enfants soient obligés de l'apprendre dès leur première année d'école et que les orphelins de guerre soient confiés à des parents adoptifs dont ils ne connaissent pas la langue. Les Ukrainiennes de la Bukovine réclament le droit de garder leur nationalité et de prier Dieu dans leur langue maternelle. Les Saxonnes voudraient élever leurs enfants dans la foi paternelle et garder la langue et la nationalité des ancêtres. Les Allemandes insistent pour que les écoles de leurs enfants soient allemandes. Les Hongroises se plaignent de l'obligation de passer le baccalauréat en roumain, ce qui rebute les jeunes Magyars. Les Israélites pensent qu'il est injuste d'obliger leurs enfants à faire des devoirs écrits en classe, le samedi, ainsi que de fixer des examens pour ce jour.

La princesse Cantacuzène, présidente de la Conférence, fit remarquer que les expropriations n'ont pas atteint que les associations minoritaires: c'est une loi qu'ont subie tous les propriétaires terriens sans une exception. Malgré toutes les dif-

ficultés causées par la réforme agraire, on ne peut que rendre justice à l'esprit de sacrifice des classes riches qui ont compris la nécessité de créer l'harmonie sociale par une nouvelle répartition des biens. Les sociétés philanthropiques étant maintenant sous le contrôle de l'Etat, devaient se soumettre à des règles uniformes pour la façon de tenir leurs comptes, par exemple. « Les femmes réunies ici, ajoute la présidente, ne constituent pas un pouvoir exécutif et ne peuvent s'engager à résoudre des questions qui ne dépendent pas d'elles. Mais elles ont la possibilité de juger justement les questions en litige, de créer une opinion publique consciente et de rapprocher à force de bienveillance et de justice les femmes divisées entre elles. Un Etat doit maintenir son homogénéité administrative et législative et son unité de langage, car, autrement, toute administration sérieuse est impossible. Il faut donc que les femmes arrivent à s'entendre dans le cadre des lois et de l'administration roumaine qui doit tenir compte, elle aussi, des justes revendications de tous les citoyens. »

A la suite de la Conférence de Bucarest, un comité mixte a été élu en vue de travailler à une entente générale. Les questions soulevées lui ont été remises pour étude, et il présentera ses conclusions à la prochaine Conférence qui aura lieu en Transylvanie.

Si les déléguées minoritaires n'ont pas quitté toutes l'assemblée avec le cœur plein d'optimisme, elles sont « relativement contentes du résultat obtenu ». Nous espérons donc qu'en Roumanie un nouvel état de choses naîtra de tant de bienveillance réciproque et que la charité renouvelant la face de la terre, les différentes races pourront y vivre en paix les unes à côté des autres.

V. DELACHAUX.

Moralité publique

L'opinion publique genevoise s'est émue, ces temps derniers, et du nombre inquiétant d'outrages aux mœurs commis sur des enfants, et des sanctions souvent dérisoires infligées par un jury remarquablement indulgent aux auteurs de ces actes ignobles. L'écho de cette émotion s'étant manifesté dans la presse, nous reproduisons ci-après les textes des lettres échangées à ce sujet, et dont quelques-unes ont des femmes comme auteurs.

« C'est navrant, même démoralisant, de lire dans les journaux de Genève les comptes rendus des tribunaux. Numéros du 27 novembre: une tentative de vol d'automobile; un chevalier d'industrie, descendu sous un faux nom dans deux hôtels sans régler ses notes. Le premier condamné à 3 mois de prison, 12 ans d'expulsion, 10 ans de privation des droits civiques. Le second à 2 mois de prison, 12 ans d'expulsion.

Par contre, deux individus arrêtés pour outrage aux mœurs (l'un en flagrant délit!), le second ayant également « bénéficié » du jury d'un verdict affirmatif, se voient condamnés, le premier à un mois de prison avec sursis, le second à dix jours d'emprisonnement. Pas même de changement d'air!

De ces faits, la déduction toute naturelle est que, pour nos autorités judiciaires, les automobiles et la bourse de nos hôteliers

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44

Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant: Fermée le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !



Le gant Cevey

est le grand favori

parce qu'il est souple, solide, élégant,
et de prix modéré

Jean CEVEY, Corraterie, 2, GENÈVE